

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE : MISE EN LUMIÈRE DE LA TAXE D'HABITATION



Note méthodologique

Le Ministère de l'Économie et des Finances met à disposition sur internet des éléments concernant les comptes des communes françaises. Des indicateurs de fiscalité locale portant sur les produits des taxes, les montants des investissements, de fonctionnement ou encore de la dette sont ainsi proposés.

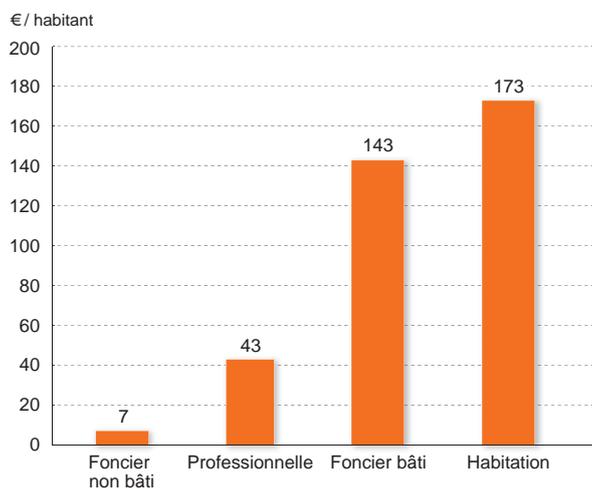
Dans le cadre de l'Observatoire partenarial des Pyrénées-Atlantiques, ces données ont été téléchargées, mises en forme et stockées sur le site www.observatoire-64.org.

La Note #8 de l'Observatoire partenarial a pour but de mettre en visibilité cette base de données et d'éclairer les diversités territoriales liées à la fiscalité à l'échelle du département des Pyrénées-Atlantiques et du sud des Landes. ■

Les zones urbanisées et le littoral sont les territoires où sont observées les taxes d'habitation les plus élevées
Crédit photo : EPFL Pays Basque

Taxes d'habitation et du foncier bâti : un revenu conséquent pour les communes

Apport des 4 taxes sur les revenus des communes en 2009



Source : DGF ; Ministère de l'Economie et des Finances
Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées, 2012

Les communes bénéficient dans leur budget de l'apport de quatre taxes locales directes :

- taxe d'habitation (TH),
- taxe sur le foncier non bâti (TFNB),
- taxe sur le foncier bâti (TFB),
- taxe professionnelle (TP).

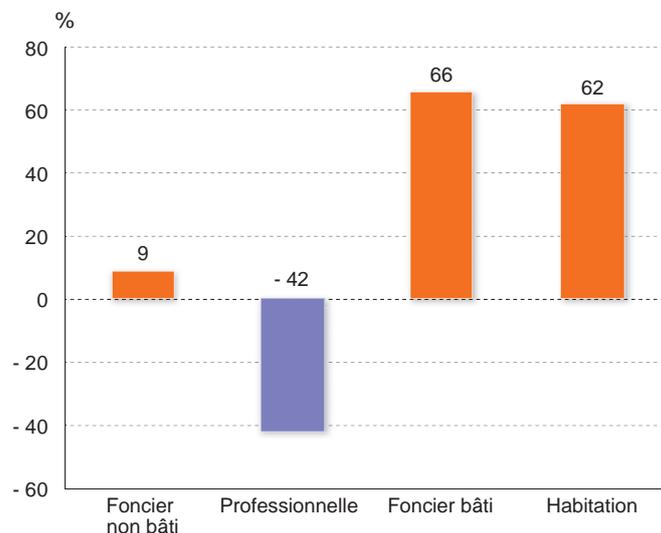
En 2009, dans les communes du département des Pyrénées-Atlantiques et du sud des Landes, les taxes d'habitation et du foncier bâti représentent 86 % du montant total des quatre taxes.

“ Les taxes d'habitation et du foncier bâti représentent **86 %** du montant total des quatre taxes.

Le montant de la taxe professionnelle apparaît faible. Cela s'explique en grande partie par le fait que plus d'une commune sur deux ne la perçoit plus. C'est l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI) auquel elle appartient qui se substitue à elle (notamment les agglomérations et leur taxe professionnelle unique).

Évolution du montant des quatre taxes sur les revenus des communes

Évolution des taxes sur les revenus des communes entre 2000 et 2009



Source : DGF ; Ministère de l'Economie et des Finances
Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées, 2012

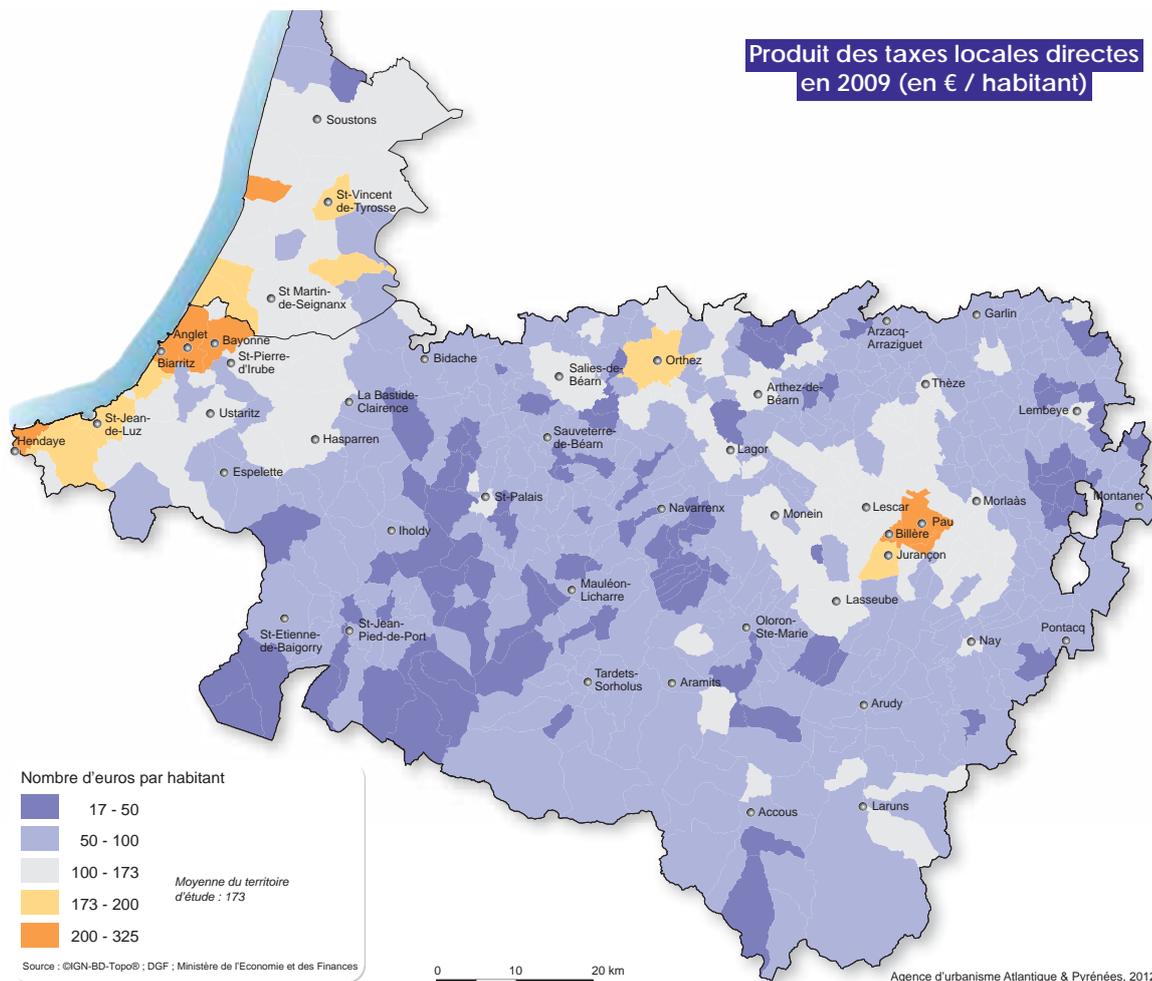
L'évolution du montant des quatre taxes souligne l'augmentation marquée des apports pour les taxes d'habitation et du foncier bâti (supérieur à 60 %) et, à l'inverse, la baisse de la taxe professionnelle (- 42 %). Cette baisse s'explique par deux raisons :

- d'une part, entre 2000 et 2009, des communes qui percevaient la taxe professionnelle en 2000 ne la perçoivent plus en 2009, l'EPCI ayant pris le relais ;
- d'autre part, la suppression de la part salaires dans le calcul du montant a été effective à partir de 2003.

A noter qu'en 2010 la taxe professionnelle a été supprimée et remplacée par la Contribution Économique Territoriale (CET) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

“ L'augmentation des apports pour les taxes d'habitation et du foncier bâti est supérieure à **60 %**.

Des disparités territoriales marquantes



En 2009, la taxe d'habitation la plus élevée est de **325 euros/habitant** à Biarritz.

Les produits de la taxe d'habitation en 2009 les plus élevés (en € / habitant)

Soorts-Hossegor (40)	250
Bayonne (64)	273
Anglet (64)	305
Pau (64)	323
Biarritz (64)	325

Les produits de la taxe d'habitation en 2009 les plus faibles (en € / habitant)

Espiute (64)	17
Abère (64)	21
Audaux (64)	22
Banca (64)	23
Béhorléguy (64)	24

Le montant de taxe d'habitation rapporté au nombre d'habitant (population DGF⁽¹⁾) est le plus élevé dans les zones les plus urbaines et dans les zones touristiques du littoral, la taxe d'habitation touchant aussi bien les résidences principales que secondaires.

(1) La population prise en compte n'est pas celle de l'INSEE mais celle de la DGF (Direction Générale des Finances) qui correspond à la population légale de l'INSEE majorée des habitants des résidences secondaires.
cf : <http://www.colloc.bercy.gouv.fr/>

POUR ALLER PLUS LOIN...

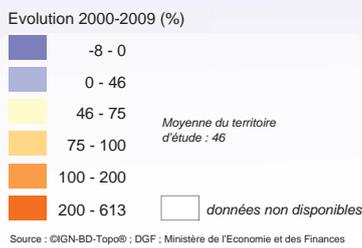
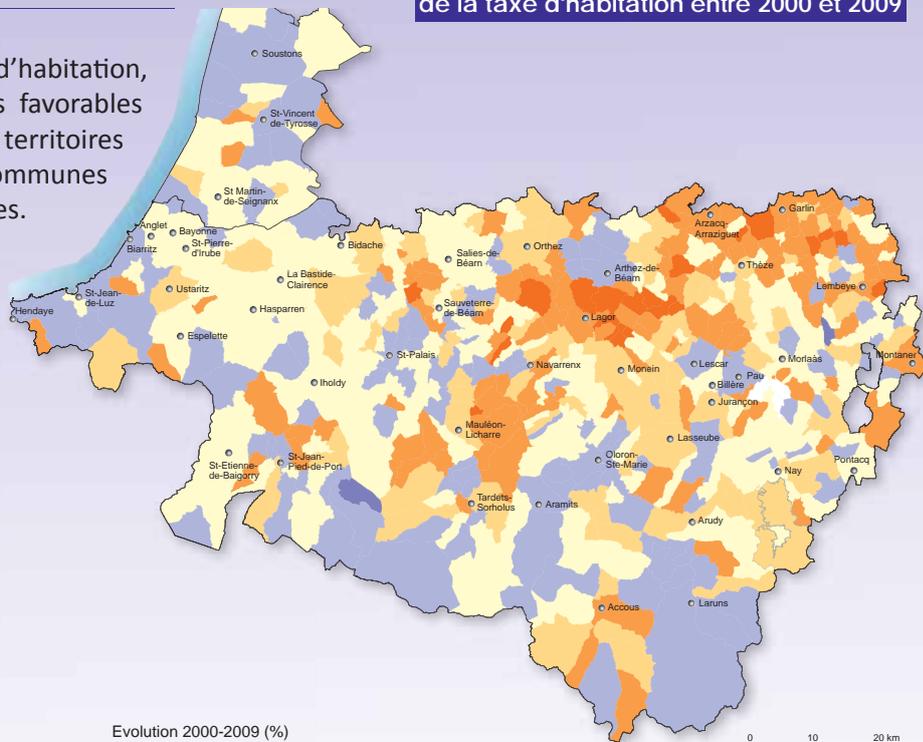
Les données fiscales permettent pour les niveaux de taxe d'habitation par habitant, de comparer la fiscalité d'une commune à celles de même taille à l'échelle nationale, à savoir sa strate de référence. Dans un tel cadre, il pourrait être intéressant dans des travaux à venir de cartographier à la commune le ratio entre le produit de la taxe d'habitation par habitant et celui de sa strate de référence.

Une évolution des montants de taxe d'habitation notable pour certains territoires

Les évolutions des produits de taxe d'habitation, ramenés au nombre d'habitants, les plus favorables entre 2000 et 2009 concernent plutôt les territoires autour de la plate-forme de Lacq et les communes rurales au nord-est des Pyrénées-Atlantiques.

A noter que seules deux communes n'ont pas vu leur montant augmenter sur la période. ■

Évolution des produits (montant par habitant) de la taxe d'habitation entre 2000 et 2009



Évolution des montants de taxe d'habitation entre 2000 et 2009

Noguères (64)	393%
Abitain (64)	402%
Lacq (64)	452%
Os-Marsillon (64)	493%
Pardies (64)	613%

Abère	-8,2%
Moliets-et-Maa (80)	-7,8%
Azur (40)	1,8%
Béhorléguy (64)	2,4%
Argagnon (64)	3,2%

Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées, 2012



Petite caserne
2 allée des platanes - BP 628
64106 Bayonne Cedex
Tél. 05 59 46 50 10

4 rue Henri IV - Porte J
64000 Pau
Tél. 05 33 64 00 30

Fax. 05 59 46 50 30
contact@audap.org

www.audap.org

Les membres de droit de l'Observatoire partenarial des Pyrénées-Atlantiques



A RETENIR

285 €/habitant

L'AGGLOMÉRATION CÔTE BASQUE ADOUR a la taxe d'habitation la plus élevée du département en 2009

175 €/habitant

LE NIVEAU DE TAXE D'HABITATION pour les communes du littoral hors ACBA

71,5 %

D'AUGMENTATION de la taxe d'habitation pour les communes rurales entre 2000 et 2009